

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 décembre 2013

L'an deux mille treize et le dix décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS: MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - MOULET (Suppléante) - RABOU - SEGUR - MM ALBERT (Suppléant) - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - FOURES (Suppléant) - JEANZAC - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

N° 2013/220

Objet : Budget Principal : décision modificative n°2 – ouverture de crédits

Vu la délibération n°2013/145 en date du 26 septembre 2013 approuvant la cession du bâtiment « Multiservices du terroir » situé sur la Commune de Vénès.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de pouvoir régulariser les opérations comptables liées à la cession du multiservices, il est nécessaire d'approuver une décision modificative qui permettra la reconstitution de l'actif et du passif du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Principal prévoyant des ouvertures de crédits comme détaillées ci-dessous :

Ouvertures de crédits			
Recettes		Dépenses	
Articles	Sommes	Articles	Sommes
10222	114 608,00 €		
1321	55.329,00 €		
1322	76.000,00€		
1323	120.000,00 €		
		2128	365.937,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Le Président.